

CABINET BENOIT

4 rue d'Alsace – 25000 BESANCON

RCS BESANCON B 332 073 238

Carte professionnelle CPI 2501 2015 000 001 525

délivrée par la CCI du Doubs

garantie 120 000 euros

PRESTATIONS ET HONORAIRES

*Les tarifs affichés ci-dessous sont des maximas
Une facture sera délivrée lors de la perception d'honoraires*

Caisse de garantie

FNAIM – 89 rue La Boétie 75008

PARIS – N° sociétaire 13634

Assurance MMA IARD – 120137405

V E N T E S**HABITATION** (par tranches ces dernières étant cumulatives)

* De	0 €	à	15.300 €	900 EUROS TTC (12.463,18 Frs) à la charge du vendeur
* De	15.300 €	à	45.300 €	8 % " " " " " "
* De	45.300 €	à	76.800 €	7 % " " " " " "
* De	76.800 €	à	106.800 €	6 % " " " " " "
* Au delà de	106.800 €			5 % " " " " " "

Tarifs sur Besançon - Pouvant faire l'objet d'une majoration de 20 % pour les immeubles à l'extérieur

FONDS DE COMMERCE**10 %** avec un minimum de 1.900 Euros TTC**PROPRIETE AGRICOLE****8 %** " " " " " " " "**TERRAIN****10 %** " " " " " " " "**S Y N D I C****IMMEUBLES D'HABITATION ET AUTRES**Gestion courante

- * Entre **150 EUROS TTC** et **220 EUROS TTC** du lot suivant complexité de l'immeuble
 - * Immeubles de bureaux / commerces
Entre **2 et 2,70 EUROS TTC** du m2 de surface développée
- Tarifs sur Besançon – Pouvant faire l'objet d'une majoration de 20 % pour les immeubles à l'extérieur

Prise en charge du dossier**Néant**
sauf immeubles de bureaux ou commerces**Forfait 598 EUROS TTC**

Clôture du dossier**Néant**
Mutation de lot (principal)**288 EUROS TTC** À la charge du vendeur
Opposition sur mutation**160 EUROS TTC** À la charge du vendeur
Travaux exceptionnels (suivi administratif) **3,60 % TTC** du montant H.T des travaux
tarif dégressif suivant montant travaux (30 €TTC minimum)

Prestations particulières

- * Sortie de la TVA/Charges**Gratuit**
- * Mise en demeure**30 EUROS TTC**
- * Injonction de payer**240 EUROS TTC** à la charge du défaillant
- * Dossiers subvention**120 EUROS TTC** par dossier
- * Constitution dossier transmis avocat, etc.....**130 EUROS TTC** par dossier
- * Sinistre avec expertise.....**66 EUROS TTC** par dossier
- * Constitution et suivi dossier d'emprunt.....**60 EUROS TTC** par dossier

Vacation horaire**66 EUROS TTC** par heure**L O C A T I O N S****A USAGE D'HABITATION ET MEUBLES SELON ART 2 ET 25-3 DE LA LOI N°89-462 DU 06/07/1989**

Pour les biens d'une surface habitable supérieure à 23 m² (centre ville) et 29 m² (extérieur) (*)
hors Studio/T1/T1bis selon tarif maximum autorisé par décret n°2014-890 du 01/08/14 loi ALUR

Honoraires TTC à la charge du Bailleur

- > Visite des lieux / Constitution du dossier / Rédaction du bail :
(dans la limite de **8 € TTC/m² habitables révisables chaque 1er janvier**)
- > Etablissement de l'état des lieux
(dans la limite de **3 € TTC/m² habitables révisables chaque 1er janvier**)

Tarif (sur loyer annuel) par tranches ces dernières étant cumulatives

pour appartements			
de 1	à	4200 € 8 % TTC
de 4200	à	13800 € 6 % "
au-delà		 3 % "
pour pavillons & extérieur			
de 1	à	4200 € 8,5 % "
de 4200	à	13800 € 7 % "
au-delà		 3 % "

Etat des lieux inclus selon forfait → Appartement : 80 € TTC → Pavillon/autres et extérieur : 100 € TTC

> Honoraires d'entremises (charge exclusive bailleur) pour réalisation d'un acte de location : **Réduits exceptionnellement à 0 €**Honoraires TTC à la charge du Locataire (hors honoraires d'entremises):

Barème identique à celui appliqué à la part bailleur ci-dessus - ceux ci ne pouvant excéder ceux facturés au bailleur
Pour logements studio/T1/T1 Bis : Honoraires forfaitaires incluant l'état des lieux d'entrée selon accord pris avec le bailleur le cas échéant
(Tarif en dessous du plafond autorisé par la loi)

- 250 EUROS TTC chaque partie** (Centre ville) - Pour les biens ayant une surface habitable ≥ à 23 m² (*)
- 310 EUROS TTC chaque partie** (extérieur) - Pour les biens ayant une surface habitable ≥ à 29 m² (*)

Etat des lieux inclus selon forfait de 60 € TTC pour centre ville et 80 € TTC pour extérieur

(*) Pour les logements d'une surface inférieure, le prix sera donc modifié en fonction des m² habitables exactsAvenant au bail : Etablissement dossier et rédaction **4 € TTC du m² habitables (2 € bailleur / 2 € locataire)**

(Le coût minimal par partie ne pourra être inférieur à 50 €)

Rédaction seule du bail (sur devis uniquement sur la base de 100 € TTC au minimum)GARAGES

Rédaction bail**55 EUROS TTC** à la charge du locataire
Avenant au bail**25 EUROS TTC** " " " " "

A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL

Rédaction bail (sur loyer annuel)**3 %** **TTC** à la charge du locataire
Négociation (sur loyer annuel)**10 %** **TTC** à la charge du locataire
Etablissement de l'état des lieux**140 EUROS TTC** Moitié Bailleur / Locataire
Rédaction avenant au bail**400 EUROS TTC** à la charge du locataire

G É R A N C ELocaux d'Habitation et Commerces

- * Immeuble **8.40 % TTC** à la charge du bailleur
Gérance avec Garantie du paiement des loyers impayés
- * Habitation **2.40 % TTC** à la charge du bailleur
Gérance avec Garantie du paiement des loyers impayés + détérioration immobilière
- * Habitation **3.36 % TTC** à la charge du bailleur
Prestations particulières
- * Dossiers Anah **50 EUROS TTC** à la charge du bailleur
- * Vacation horaire **55 EUROS TTC** " " " " "
- * Travaux exceptionnels (suivi administratif) **5 % HT** du montant travaux TTC